



Ce règlement est susceptible d'être modifié

Dernière version le 24 septembre 2023

# Règlement Trail du Pastel 11 novembre 2023, à Balma

## Article n°1 : Organisateur

Le CA BALMA Athlétisme, club fédéral (031004), organise un TRAIL (épreuve de course pédestre nature) au départ de la ville de BALMA - 31130, le samedi 11 novembre 2023, en semi-nocturne.

## Article n°2 : Courses, Dates, Horaires, Tarifs, nombre maximum de coureurs et limites d'âges

Le « Trail du Pastel » est un événement au sein duquel plusieurs épreuves sont proposées. Les parcours s'effectuent sur des sentiers et chemins principalement, et quelques portions de routes goudronnées. Cinq courses chronométrées sont proposées hormis les deux courses enfants.

Les tarifs indiqués ci-dessous sont valables jusqu'au vendredi 27 octobre 2023 à 23h59 (hors frais prestataire internet), et ensuite seront majorés de 3 € à partir du 28 octobre 2023 à 00h00.

**Lou Pastelou : 11km** pour 100 m de dénivelé positif cumulé environ.

- Départ à 17h00.
- (Catégories autorisées : Cadets à Masters)
- Tarif : 13€ par coureur.
- **Dossards maximum attribués : 400**

**L'Isatis : 16km** pour 200 m de dénivelé positif cumulé environ.

- Départ à 16h30
- (Catégories autorisées : Juniors à Masters)
- Tarif : 18€ par coureur.
- **Dossards maximum attribués : 300**

**L'Isatis EN DUO : 16km en DUO** pour 200 m de dénivelé positif cumulé environ.

- Départ à 16h30
- (Catégories autorisées : Juniors à Masters)
- Tarif : 38€ par équipe.
- **Dossards maximum attribués : 70 équipes**

**La Cocagne : 24km** pour 300 m de dénivelé positif cumulé environ.

- Départ à 16h
- (Catégories autorisées : Espoirs à Masters)
- Tarif : 25€ par coureur.
- **Dossards maximum attribués : 400**

**La Marche Nordique Chronométrée : 11km** pour 100 m de dénivelé positif cumulé environ.

- Départ à 16h05
- (Catégories autorisées : Cadets à Masters)
- Tarif : 13 € par marcheur
- **Dossards maximum attribués : 100**

**La Course Jeunes : 2km** pour les 12-15 ans (benjamins et minimes)

- Départ 15h
- Non chronométrée et non classante
- Gratuite
- Dossards maximum attribués : pas de limite

**La Course Enfants : 1km** pour les 7-11 ans (éveil athlétisme et poussins)

- Départ 15h
- Non chronométrée et non classante
- Gratuite
- Dossards maximum attribués : pas de limite

Soit 1 300 coureurs et marcheurs maximum. Un **lot** sera offert aux 1 000 **premiers inscrits**.

Les dispositifs de Premiers Secours ont été proportionnés au nombre maximum de coureurs attendus.

Tous les départs seront donnés au niveau du Complexe Latécoère à BALMA (31130). L'arrivée est située au même endroit que le départ.

La nature du terrain ajoutée aux difficultés liées aux courses nocturnes ne permettent pas d'accueillir les Handisports, ni même les personnes malvoyantes accompagnées. Les accompagnateurs VTT ne sont également pas autorisés, ni les cani-cross sur toutes les épreuves.

Tombola sur tirage au sort des dossards arrivés avec de nombreux lots de qualité.

### Article n°3 : Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire uniquement (ni chèques, ni espèces) jusqu'au vendredi 10 novembre 2023, 22h00. L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète, la course est clôturée.

Il n'est pas possible de s'inscrire le jour de la course et une fois inscrit, le changement de course n'est pas admis.

Les 1000 premiers coureurs inscrits recevront une dotation lors du retrait des dossards.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne réattribuant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Article n°4 : Certificat médical Licences

### ARTICLE 4.1 – POUR LES ATHLETES MAJEURS DES COURSES TRAIL

Conformément à la réglementation des manifestations hors stade 2023-2024 émise par la Fédération Française d'Athlétisme (réglementation running modifiée, adoptée par le Comité Directeur de la FFA du 30 juillet 2023 et applicable au 1er septembre 2023), toute participation d'un athlète majeur à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur (les athlètes mineurs se référeront à l'article 4.3) :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running**, délivrée par la FFA ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées).
- Ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïque sportive d'éducation physiques (UFOLEP)
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du « **sport en compétition** », de l'« **athlétisme en compétition** » ou de la « **course à pied en compétition** », datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est plus possible d'accepter les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne.

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.** L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription de 10 ans.

A noter que les certificats médicaux portant des mentions autres que « course à pied en compétition » ou « athlétisme en compétition » ou « sport en compétition » ne sont pas valables, par exemple « trail en compétition », « marathon en compétition » etc.. ne sont pas valables.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

### ARTICLE 4.2 – POUR LES ATHLETES MAJEURS DES MARCHES NORDIQUES EN COMPETITION

Les participants majeurs à la Marche Nordique 11km chronométrée doivent obligatoirement présenter :

- soit d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Running** ou d'un **Pass'Running** délivrée par la FFA.
- soit d'une **licence sportive** délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la **pratique de l'athlétisme en compétition** ou de la **Course à pied en compétition** ou de la **Marche Nordique en compétition**.
- soit d'un **certificat médical de moins d'un an à la date de la compétition**, précisant la non contre-indication à la pratique de la **Marche nordique en compétition** ou de la **Course à pied en compétition**.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

### ARTICLE 4.3 – POUR LES ATHLETES MINEURS

#### Pour les athlètes mineurs participants aux 11km et à la marche nordique :

- Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>). Ce questionnaire est téléchargeable ici : <https://www.traildupastel.com/wp-content/uploads/sites/217/2023/05/questionnaire-de-sante-inscription-des-mineurs-trail-du-pastel-2023.pdf>
- Les sportifs mineurs doivent être également en possession d'une autorisation parentale de participation (modèle disponible ici : <https://www.traildupastel.com/wp-content/uploads/sites/217/2023/07/autorisation-parentale-2023.pdf>).



#### Article n°5 : Retrait des dossards

Afin de pouvoir retirer votre dossard, munissez-vous de :

- Une pièce d'identité pour justifier de votre identité.
- Votre numéro de dossard qui sera envoyé par mail quelques jours avant la course et qui sera aussi affiché dans la salle des retraits.

De ce fait, il ne sera évidemment pas possible de venir retirer le dossard d'un ami.

Le retrait des dossards s'effectuera :

Jeudi 9 novembre		10H à 19H
Vendredi 10 novembre	Toulouse-Gramont 90 chemin de Gabardie, 31200 Toulouse (Derrière Auchan)	10H à 19H
Samedi 11 novembre	 Toulouse-Gramont 90 chemin de Gabardie 31200 Toulouse (Derrière Auchan) <b><i>Puis.....</i></b>	9H à 13H
	<b>Complexe Latécoère, 31130 BALMA</b>	<b>A partir de 14H jusqu'à 30' avant le départ de votre course</b>

Sur présentation obligatoire d'une **pièce d'identité** originale ou sa photocopie.  
Attention fermeture des remises 30' avant de départ des courses

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Le dossard est nominatif et individuel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve du « Trail du Pastel ». L'organisation ne pourra être tenue pour responsable dans un tel cas. Le dossard devra être entièrement lisible lors de l'épreuve, du départ jusqu'à l'arrivée, sous peine de non classement à l'égard des coureurs ne respectant pas cette consigne particulièrement importante sur un trail nocturne. Chaque dossard est muni d'une puce électronique permettant les pointages aux postes de contrôle et sur la ligne d'arrivée. Les puces devront être restituées à l'organisation.

Les ceintures porte-dossards sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossards lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant).

### Article n°6 : Temps de course et accompagnateurs

Sur le 24km, le temps de course maximum est limité et une barrière horaire de 7 km /heure à mi-parcours sera appliquée). Les accompagnateurs (y compris à vélo) sont strictement interdits sur le parcours de la course.

### Article n°7 : Responsabilité

Les personnes participent à la compétition sous leur propre responsabilité en cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du code de la route ou du présent règlement. Pour des raisons de sécurité, les deux-roues motorisés ou non sont formellement interdits sur le parcours sauf les véhicules de l'organisation.

### Article n°8 : Equipement requis

**Matériel obligatoire pour toutes les courses :**

- **1 gobelet réutilisable**
- **1 Lampe frontale + piles**
- **Réserve d'eau**
- **Couverture de survie**

### Équipement conseillé par l'organisation du Trail du Pastel :

Un téléphone portable (à conserver sur soi, le temps de la course, enregistré le numéro de téléphone des secours qui sera apposé sur votre dossard), un brassard, un gilet ou vêtements ayant une partie réfléchissante.

Une vérification du matériel pourra être effectuée au retrait des dossards et/ou départ et/ou sur le parcours. En cas de non-respect de ces éléments de précaution demandés, les organisateurs se réservent la possibilité de prononcer des pénalités et/ou des exclusions.

### Article n°9 : Ravitaillements

Des ravitaillements sont prévus sur le parcours pour toutes les épreuves. Toutefois, nous incitons les coureurs à être autonomes en se munissant d'une réserve d'eau et d'une alimentation personnelle. En cas de forte chaleur et selon les décisions de l'organisation, un ravitaillement supplémentaire en eau pourra être mis en place sur le parcours.

Un ravitaillement à l'arrivée est prévu pour les coureurs de toutes les épreuves. Les accompagnants ne peuvent pas prétendre aux ravitaillements réservés aux coureurs.

Détail du positionnement des postes de ravitaillement :

Le 11 km : ravitaillement au km5 ; au km7 et à l'arrivée.

Le 16 km : ravitaillement au km5 ; km12 et à l'arrivée.

Le 23 km : ravitaillement au km5 ; km12 ; km19 et à l'arrivée.

### **Article n°10 : Report ou Annulation**

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve. Présentation de celui-ci obligatoire au moins 15 jours avant le jour de l'événement.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses, de modifier les parcours, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

### **Article n°11 : Assurance spécifique**

L'organisateur a contracté, dans le cadre de cette épreuve sportive une assurance couvrant la responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Il est fortement recommandé à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve. Une assurance annulation est proposée lors de l'inscription en cas d'empêchement.

### **Article n°12 : Sécurité routière**

La sécurité routière est assurée par la police nationale, la gendarmerie, la police municipale et la sécurité médicale de l'ADPC (Association Départementale de la Protection Civile). Chaque participant doit veiller à sa propre sécurité et au respect du code de la route sur les portions de parcours ouvertes à la circulation.

### **Article n°13 : Direction de course**

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Ses décisions sont sans appel. Il sera autorisé à annuler l'épreuve, en cas de force majeure, comme de l'arrêter en cours de déroulement. A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ces cas-là à aucun remboursement des frais d'engagement.

### **Article n°14 : Classements**

Classement variant suivant les courses :

- Pour les 23 km, classements chronométriques par catégorie : Espoirs, Séniors, M0 (1985-1989), M1-M2 (1975-1984), M3-M4 (1965-1974), M5-M6 (1955-1964), M7-M8 (1945-1954) et M9-M10 (1944 et avant) et scratch, pour les femmes et pour les hommes.
- Pour les 16km Duo, classements par équipe au scratch uniquement pour les équipes :
  - Hommes : 2 hommes
  - Femmes : 2 femmes
  - Mixtes : 1 homme + 1 femme

- Pour les 16 km, classements chronométriques par catégorie : Juniors (U20), Espoirs, Séniors, M0 (1985-1989), M1-M2 (1975-1984), M3-M4 (1965-1974), M5-M6 (1955-1964), M6-M7 (1945-1954) et M8-M9 (1944 et avant) et scratch, pour les femmes et pour les hommes.
- Pour les 11 kms, classements chronométriques par catégorie : Cadets (U18), Juniors (U20), Espoirs, Séniors, M0 (1985-1989), M1-M2 (1975-1984), M3-M4 (1965-1974), M5-M6 (1955-1964), M6-M7 (1945-1954) et M8-M9 (1944 et avant) et scratch, pour les femmes et pour les hommes.
- Pour les Marche Nordique Chronométrée 11km : classement chronométrique par scratch pour les femmes et pour les hommes.

Classements consultables et téléchargeables sur notre site internet.

### Article n°15 : Récompenses

Récompenses variant suivant les courses :

- Pour les 24km, les 16km et les 11km : seront récompensés les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines du classement scratch, ainsi que les premiers et premières de chaque catégorie
  - Pour les 16km duo : seront récompensés la première équipe féminine, la première équipe masculine et la première équipe mixte du classement scratch
  - Pour la Marche Nordique Chronométrée 11km : seront récompensés les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines du classement scratch
- ⇒ Pas de cumul : Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums (exemple pour le 24km classement scratch et premier V1) ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

Les 3 premiers hommes et femmes au scratch ainsi que le premier homme et la première femme de chaque catégorie Cadets (U18), Juniors (U20), Espoirs, Masters (M0, M1-M2, M3-M4, M5-M6, M7-M8 et M9-M10) recevront un prix (hors marche nordique).

- La Marche Nordique Chronométrée donne lieu à une remise des récompenses pour les 3 premiers hommes et femmes au scratch.
- Le club ou l'association la plus représentée sur l'ensemble des courses sera également récompensée.

### Remises des récompenses :

- Le samedi 11 novembre 2023 après les courses de nuit pour l'arrivée des premiers concurrents.

Les personnes absentes à la remise des récompenses pourront retirer leur lot au club house du CA BALMA (stade municipal de Balma) dans la semaine suivante.

### Article n°16 : ETHIQUE ET RESPECT de l'environnement

La participation au Trail du Pastel entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

Les chemins, terrains privés et espaces communaux traversés, doivent être préservés et non souillés par le passage des coureurs.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

Gardez vos déchets sur vous. Des sacs poubelles sont disposés en nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisés pour y déposer les déchets.

Tout coureur qui cherche à tricher sera immédiatement mis hors course. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper

## Article n°17 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE - CNIL/GRPD

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés partenaires du Trail Du Pastel. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : « inscriptiontraildupastel@gmail.com » en indiquant leurs coordonnées.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité du Trail Du Pastel. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par courriel des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que des partenaires du Trail Du Pastel.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à « inscriptiontraildupastel@gmail.com » ou par courrier : Club Athlétique Balmanais 17 Av. des Aérostiers, 31130 BALMA.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requiert un délai de 8 jours

## Article n°18 : Acceptation du règlement et Autorisations

Modification du règlement : les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement à tout moment s'ils y étaient contraints pour des raisons de sécurité ou qui leurs seraient imposées par les autorités compétentes.

En cas de publication d'une nouvelle version du règlement, les modifications entrent en vigueur dès leur mise en ligne sur le site du Trail du Pastel ; elles sont imposables aux concurrents dès cet instant. Il est recommandé aux concurrents de s'assurer périodiquement de l'exactitude et de la pertinence des informations dont ils disposent sur la course à laquelle ils sont inscrits. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'interprétation ou de l'utilisation d'informations que ne seraient pas d'actualité.

L'inscription à la course vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer ses nom, prénom, images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du « Trail du Pastel 2023 » dans les médias, sur le site internet et sur tous documents et plaquettes y compris documents promotionnels et/ou publicitaires (dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur) que l'association serait amenée à créer et à diffuser après l'épreuve. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir d'autres propositions de sociétés ou d'associations.

**Infos et renseignements au 05 61 24 93 58 et inscriptiontraildupastel@gmail.com**